



DESCRIPTION D'EMPLOI

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste		
Numéro du poste	Titre du poste Agent de liaison autochtone	
Classification du poste WP-03	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision	Code d'emploi	Code national des professions
Ministère/Organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau
Composante organisationnelle (Secteur/Division)	Emplacement géographique	
Exigences linguistiques	Profil linguistique	
Exigences en matière de communication	Exigences en matière de sécurité	
Renseignements sur le superviseur		
Numéro du poste	Titre du poste	Classification du poste
Déclaration de l'employé J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description d'emploi.		
Nom de l'employé	Signature	Date
Déclaration du superviseur La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.		
Nom du superviseur	Signature	Date
Autorisation du gestionnaire La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.		
Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION D'EMPLOI

Résultats axés sur le service à la clientèle

Prestation d'interventions et de renseignements auprès des délinquants autochtones au sein du Service correctionnel du Canada (SCC), et participation aux plans correctionnels et de guérison, dans le but de favoriser la libération en toute sécurité des délinquants autochtones et de réduire le taux de récidive.

Activités principales

Planifie, élabore et facilite des interventions s'appliquant aux délinquants autochtones, des interventions culturelles et traditionnelles, et des activités sociales et récréatives, afin de répondre aux besoins des délinquants autochtones, notamment ceux participant aux Sentiers; surveille et évalue les activités et les programmes sociaux à l'intention des Autochtones, et fournit des rapports et de la rétroaction à l'équipe de gestion des cas sur les effets relatifs à l'acquisition de compétences, les risques et les besoins des délinquants.

Noe des liens avec les délinquants autochtones pour leur fournir de l'information sur les programmes, activités et ressources culturels et spirituels; aide à déterminer et à évaluer les composantes initiales de guérison pour les délinquants pour répondre à leurs besoins; et, conseille et soutient les délinquants autochtones dans l'élaboration des plans de guérison et de libération.

Supervise directement les détenus qui travaillent dans le cadre des initiatives autochtones en établissement; facilite la préparation des permissions de sortir avec escorte (PSA) à des fins de développement culturel ou personnel; évalue la participation des délinquants lors des interventions.

Prépare des rapports à l'intention des décideurs concernant la participation des délinquants dans le cadre des activités et des programmes culturels et spirituels, ainsi que des rapports sur le progrès des délinquants pour la gestion des cas, fondés sur les perceptions des Aînés; et fait des présentations, encourage la sensibilisation, et s'assure que le personnel de l'établissement comprend les pratiques culturelles autochtones et les besoins particuliers des délinquants.

Sous la direction d'un Aîné, organise des cérémonies et des activités culturelles pour les délinquants autochtones; s'assure que les délinquants autochtones aient à leur disposition les herbes médicinales traditionnelles, le tabac, les sources d'allumage et autre matériel nécessaire pour répondre à leurs besoins spirituels ou culturels; s'occupe d'obtenir les approbations nécessaires pour que les délinquants puissent participer aux cérémonies, aux rassemblements, aux événements ou aux séances de counseling.

Interprète et explique la loi, les règlements des établissements, les changements aux politiques, et les modalités de libération conditionnelle du SCC; et, évalue les impacts sur les programmes et les activités à l'intention des délinquants.

Participe à des réunions pluridisciplinaires en établissement et à des comités d'intervention correctionnelle, et formule des recommandations sur la participation des délinquants lors d'interventions spirituelles ou culturelles; fournit de l'information concernant les interventions spirituelles ou culturelles auprès des délinquants autochtones aux comités de détenus; assiste aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC); et, participe à titre de membre de l'équipe de gestion des cas, incluant l'initiative des Sentiers autochtones.

Le titulaire du poste détient la désignation d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance de la culture autochtone, des protocoles traditionnels, des croyances spirituelles, et des pratiques cérémonielles liés aux Aînés et au contexte sociologique, pour mieux comprendre les causes fondamentales des problèmes, défis, et comportements criminels; élaborer des plans de guérison et fournir des programmes et des services adaptés aux délinquants autochtones; et, expliquer la diversité culturelle et offrir de la formation sur la sensibilisation culturelle au personnel du SCC.

Connaissance des théories sociales et comportementales, ainsi que des techniques de counseling pour offrir des services de counseling adéquats aux délinquants autochtones.

Connaissance des méthodes et techniques d'intervention, de résolution de conflits, de négociation et de communication efficace afin de reconnaître et d'intervenir lors de situations potentiellement dangereuses.

Connaissance des techniques de gestion de projets pour diriger les délinquants autochtones vers des programmes, activités culturelles et services adéquats; donner de l'information et des conseils au personnel sur l'efficacité des programmes; et, rédiger des rapports.

Connaissance du processus, des politiques et des procédures de réinsertion sociale afin d'élaborer des plans et des interventions de guérison pour les délinquants; préparer des rapports sur la participation des délinquants à des programmes et à des activités; et, évaluer les progrès des délinquants en fonction des objectifs établis.

Connaissance de la mission, du mandat, de la culture, de la structure organisationnelle, des objectifs, des programmes, et des politiques du SCC, ainsi que des rôles de divers membres du personnel, afin d'élaborer et de fournir des interventions et des activités pour les délinquants autochtones, tout en assurer la conformité avec les priorités du SCC.

Connaissance des lois et des règlements pertinents à la Division des Initiatives autochtones, ainsi que des procédures opérationnelles et des directives de la commissaire, afin d'offrir des activités conformes aux exigences prévues par les lois et aux lignes directrices établies qui gouvernent les activités de développement social et les procédures en matière de recours en cas de harcèlement.

Connaissance du mandat, des programmes, des services, et des rôles d'organisations diverses, y compris les collectivités autochtones, les conseils de bande, la CLCC, les comités consultatifs de citoyens, les organismes de services sociaux, les centres de désintoxication, les Établissements résidentiels communautaires (ERC), les centres d'amitié, et les autres fournisseurs de services, afin d'utiliser leurs ressources et fournir des services et des interventions aux délinquants en établissement et mis en liberté.

Habilités en interprétation pour obtenir des informations des délinquants autochtones même lorsqu'ils ne font pas confiance au personnel de l'établissement ou ont de la difficulté à parler le français ou l'anglais; interpréter les lois et les règlements; et, comprendre les cultures, les traditions, les valeurs spirituelles et les besoins des Autochtones.

Habilités en communication verbale pour échanger avec les Aînés et d'autres intervenants traditionnels en vue de combler les écarts entre les programmes et les croyances et valeurs traditionnelles; expliquer les pratiques et les procédures des Autochtones en offrant de la formation au personnel en établissement; et présenter des exposés aux conseils et aux comités d'établissement et aux groupes externes.

Habilités rédactionnelles pour préparer des ébauches de rapport, apporter du soutien lors de l'évaluation initiale faite par les Aînés et l'examen des progrès réalisés, et formuler des recommandations sur les activités et les programmes spirituels et culturels pour les Autochtones.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et des règlements, et de l'article 2 du Code criminel du Canada dans le but de respecter les exigences de désignation d'agent de la paix. Des aptitudes d'écrire sont exigées pour rédiger les rapports d'incident et d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives des délinquants ou à leur comportement incorrect, en conformité avec les exigences de la désignation d'agent de la paix.

Effort

Un effort physique est requis pour :

Demeurer assis pendant de longues périodes devant un ordinateur; rester debout pendant de longues périodes lors de la supervision d'activités culturelles et spirituelles de groupe; et, s'étirer, se plier, et soulever des objets, comme des pierres, du bois de chauffage ou d'autres matériaux utilisés lors de cérémonies sacrées.

Un effort intellectuel est requis pour :

Élaborer et offrir des interventions et des activités autochtones dans un environnement culturel positif à l'intérieur d'une institution du SCC afin d'assurer des plans de traitement efficaces et une réinsertion sécuritaire; observer, déterminer et interpréter les besoins des délinquants autochtones et ajuster les plans d'intervention ou de traitement en conséquence.

Communiquer et expliquer les comportements des délinquants autochtones, leurs progrès, et leurs besoins culturels et de traitement, au personnel en établissement, à la CLCC, aux membres de l'équipe de gestion de cas, y compris aux agents de libération conditionnelle en établissement, contribuant ainsi aux plans correctionnels et de guérison des délinquants, et aux procédures de gestion de cas.

Aider les délinquants autochtones dans l'élaboration des plans de guérison et de libération, sous la direction de l'équipe de gestion de cas, des agents de développement auprès de la collectivité autochtone, des agents de liaison autochtones dans la collectivité, des organismes communautaires, des Aînés, et des communautés autochtones.

Établir une relation de confiance avec les délinquants autochtones pour les motiver à participer à des activités et à des projets et pour élaborer des plans de traitement efficaces qui tiennent compte des antécédents personnels, de la diversité des populations de détenus, et des différences entre les communautés autochtones.

Préparer des rapports sur la participation des délinquants dans le cadre des programmes et des interventions spirituelles ou traditionnelles; analyser les compétences et les connaissances acquises par les délinquants, ainsi que les changements de comportement; et, fournir une rétroaction sur les progrès des délinquants en fonction des plans de guérison.

Offrir des services de counseling et réaliser des évaluations des besoins des délinquants autochtones; et, élaborer des stratégies d'intervention pour prévenir ou résoudre les conflits impliquant des délinquants autochtones, tout en maintenant des relations positives au sein de l'établissement.

Fournir du soutien aux Aînés et gérer la distribution des herbes médicinales traditionnelles, du tabac pour les offrandes, et des sources d'allumage pour la purification par la fumée.

Coordonner et superviser des groupes ou des activités familiales, tout en veillant au respect des politiques du SCC et en prévenant les atteintes à la sécurité; et, évaluer les situations potentiellement dangereuses et réfléchir rapidement afin de décider d'un plan d'action pour désamorcer de telles situations.

Assister aux audiences de la CLCC pour offrir un soutien général, à la demande des délinquants autochtones, et pour fournir des renseignements, à la demande des commissaires.

Déterminer les répercussions des nouvelles politiques ou procédures sur les activités culturelles et spirituelles pour les Autochtones; élaborer des stratégies pour surmonter d'éventuelles répercussions négatives résultant de nouveaux changements; et, formuler des recommandations sur la façon dont les nouveaux objectifs peuvent être atteints.

Potentiellement aider à établir et à maintenir des contacts avec des organismes, des communautés, et des individus autochtones, afin d'assurer la disponibilité des ressources essentielles à la réinsertion des délinquants autochtones.

Potentiellement aider à maintenir un programme de bénévolat communautaire, ainsi qu'à gérer le programme d'accompagnement des citoyens bénévoles, en participant au recrutement, à la formation, à la supervision, à l'évaluation et à l'orientation des ressources bénévoles.

Responsabilités

Ressources humaines :

Dirige des travailleurs délinquants, tels que les gardiens des terres sacrées; fixe les objectifs, surveille le rendement, et réalise des évaluations de travail. Cette responsabilité est partagée avec l'équipe de gestion des cas et les agents de programmes sociaux.

Explique les programmes et les activités pour les Autochtones, ainsi que les politiques du SCC aux nouveaux membres du personnel correctionnel, aux bénévoles, aux ressources externes, aux intervenants de programme et aux groupes de délinquants.

En conformité avec les exigences de la désignation d'agent de la paix, prépare des rapports verbaux et écrits destinés au personnel correctionnel (traitant des observations recueillies sur le comportement des délinquants) dans le but de les aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs mouvements et leurs transfèvements, ainsi que la sécurité globale et le maintien de l'ordre au sein de l'établissement. Le titulaire veille à ce que les délinquants respectent les règlements ministériels. Le titulaire peut recommander une mesure disciplinaire qui varie depuis une réprimande verbale à une recommandation de dépôt d'une accusation (cette mesure est conforme à l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition). Le titulaire peut arrêter et accuser un délinquant suspect, en conformité avec l'article 2 du Code criminel du Canada.

Ressources techniques :

Assure la garde et est responsable de l'utilisation et de l'entretien d'un ordinateur personnel et des périphériques informatiques, du matériel de bureau standard, des fichiers papier et électroniques, ainsi que l'équipement et la fourniture utilisés dans les activités culturelles et spirituelles.

Conditions de travail

Conditions physiques :

Le travail implique une exposition au bruit du bureau, au manque d'espaces privés, aux interruptions, et aux reflets d'un écran d'ordinateur.

Le travail s'effectue dans un milieu carcéral et implique des interactions étroites avec les délinquants, ce qui génère un risque accru de violence verbale ou d'agression physique; et, le travail exige de travailler seul avec des délinquants potentiellement dangereux.

Conditions psychologiques :

Le travail peut générer un stress résultant de la gestion de situations imprévisibles, de plaintes ou de critiques du public lors d'activités supervisées de groupe ou familiales, ainsi que de délinquants frustrés, peu motivés ou résistants au changement.